

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA NATURE ET AU DEROULEMENT DES EPREUVES

1ère série - EPREUVES PRATIQUES

1.1 - Epreuves communes

- a - D'après un dessin industriel et en partant d'une barre d'acier, exécution d'un outil forgé (burin, gouge, ciseau, agnette, pointeau, pointe à tracer, tournevis, plane)
- b - Modelage : représentation en volume d'un modèle
 - soit d'après nature
 - soit d'après élément décoratif.L'épreuve a pour but de contrôler l'aptitude du candidat à saisir rapidement les proportions et les volumes.

1.2 - Epreuve à option

option A :

D'après un dessin industriel et en partant de planche, étiré ou fondu de laiton, exécution d'une ou plusieurs pièces comprenant : le tracé, le débit, le cintrage, le pliage, l'ajustage (ébarbage, équerrage, planeité) à la lime, le soudage, le perçage, le filetage, le taraudage, la monture (par vis, écrous, rivets,...), la mise en forme sur gabarit

option B :

D'après un dessin ou une pièce mère, exécution sur fondu ou sur planche d'une ou plusieurs pièces comprenant : le limage (ébarbage, équerrage, planeité), le tracé, le riflage, le grattage, la taille dans la masse (canneaux, gorges,...), la ciselure (mat sablé à la pointe et à la bouterolle), le repoussé, le tracé mati.

option C :

D'après un dessin industriel et en partant de fondu ou de barreau, exécution d'une ou plusieurs pièces comprenant : l'emmandrinage, le débit, le tracé, l'enclavage, l'assemblage (percé, filetage, taraudage...), le dégrossissage, le planage, la finition, la pose de molettes, le repoussé.

2ème série - EPREUVES ECRITES. GRAPHIQUES ET ORALES

2.1 - EXPRESSION FRANCAISE

La définition de cette épreuve est commune à tous les C.A.P.

2.2 - MATHEMATIQUES APPLIQUEES

L'épreuve de mathématiques doit permettre de s'assurer

- d'une part que le candidat est apte à résoudre les problèmes essentiels qui se poseront à lui dans sa vie d'adulte
- d'autre part qu'il possède les notions essentielles pour répondre aux exigences de sa vie professionnelle.

Elle comporte plusieurs questions indépendantes les unes des autres permettant d'apprécier l'étendue des connaissances du candidat en fonction du niveau de l'enseignement dispensé suivant un programme commun à tous les C.A.P.

2.3 - DESSIN

a - Dessin d'art appliqué et histoire des styles

L'épreuve comporte :

- un dessin d'observation, au crayon, à la mine ou au fusain, d'après modèle (de style ou moderne) ou d'après nature (élément simple, tel qu'un feuillage) durée 3 h
- des questions écrites sur l'histoire des styles français classiques et contemporains - durée 1 heure.

b - Dessin technique

Dessin technique relatif à une pièce de la profession et pouvant comporter

- soit la représentation en croquis coté d'une pièce extraite d'un ensemble
- soit à partir de deux vues d'une pièce la recherche de la troisième vue
- soit la représentation d'une vue par un plan de coupe

2.4 - TECHNOLOGIE ET PREVENTION DES ACCIDENTS

L'épreuve consiste en questions portant sur les programmes

- de technologie générale (épreuve commune)
- de technologie de spécialité (épreuve propre à chaque option)

à partir

- . soit de questions
- . soit de l'analyse d'un ou plusieurs documents remis au candidat.

Des questions particulières portant sur la sécurité et la prévention des accidents, en rapport avec les précédentes questions, seront en outre posées aux candidats.

2.5 - ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE; LEGISLATION DU TRAVAIL

L'épreuve porte sur les notions essentielles contenues dans le programme commun aux diverses sections de préparation au C.A.P. dans les Collèges d'enseignement technique.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée qui peut concerner soit la vie professionnelle, soit le milieu économique, social et familial.

Une question sera obligatoirement posée sur la législation du travail.